

SEANCE DU 2 FEVRIER 2015

Le deux février deux mille quinze, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme PLAZY Myriam, Mme LABORDE Séverine, Mme LABORDE Catherine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme,

Mr IMATTE Xavier, Mr DEGERT Sébastien.

Excusé : Mr PEROTIN Christophe

FLEURISSEMENT

Point fait par Claudette SKOROS qui s'est rendue accompagnée de Cathy LABORDE et de Vincent ESQUIRIAL à la remise des prix du 16 janvier au Conseil Général.

Le 1^o prix nous a été décerné (communes de 500 à 1000 hbts) ainsi que la remise d'un chèque de 250 € à titre de récompense pour les efforts réalisés en matière d'embellissement.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu la directive européenne, vu le Code de l'énergie, considérant que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, considérant que les Syndicats Départementaux d'énergie (SYDEC) s'unissent pour constituer un groupement de commande avec des personnes morales de droit privé et de droit public, sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

SYNDICAT ESCHOURDES

Vu la décision du Comité Syndical du 26 juin 2014 d'ajouter deux délégués suppléants aux deux délégués titulaires pour la représentation des communes membres au sein du Comité du Syndicat des ESCHOURDES, Mr le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à cette élection. Mrs DARTIGUELONGUE Thierry et Mr PEROTIN Christophe, à l'unanimité des suffrages ont été proclamés délégués suppléants du Syndicat des ESCHOURDES. Ils seront appelés à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

FORET

Programme 2015 sur notre forêt communale prévu par l'ONF :

- Travaux de cloisonnement et dégagement manuel sur les parcelles 1-3-5 et 6 pour un montant de 4 160 € HT,
- Vente de bois d'œuvre parcelles 1 et 2 (environ 100 m³) et vente de bois de chauffage aux administrés (environ 200 stères)

Rencontre prévue avec Mr LAGREDE de l'ONF et la Commission Communale Forêt

HALL

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser les changements réglementaires liés aux tracés des terrains de basket ball dans notre hall et ce avant le 1^o septembre. 3 entreprises nous ont fait parvenir leur devis : DECO CHALOSSE PEINTURES, DEGERT Patrick et ST GROUPE. Mr Sébastien DEGERT, Président de la Commission Bâtiments suggère d'aller voir des réalisations dans les communes voisines. Une date sera fixée prochainement.

URBANISME

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^o juillet 2015, l'instruction des autorisations des droits des sols ne sera plus assurée par les Services de l'Etat. Le Président de la Communauté de Communes du Pays Tarusate propose aux 10 communes concernées de l'EPCI de MONTFORT 2 possibilités soit une tarification à hauteur de 4€ par habitant ou une tarification fonction du nombre d'actes instruits sur la base d'un forfait de 120€ par équivalent permis de construire. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit la 2^o offre et ce pour une durée de 18 mois.

SIETOM

Mme BESNARD Virginia, déléguée au SIETOM informe que suite à notre demande, le point tri collectif sera redoublé en bas Rte de la Pleysse.

La Société ECOVAL nous a contactés pour l'implantation d'un conteneur textile sur notre Commune, compétence déléguée par le SIETOM sur son territoire. Ce service est gratuit pour notre collectivité, reste à trouver un emplacement de 1m2 au sol pour l'y déposer.

Accord est donné par le Conseil Municipal et l'emplacement choisi est celui du point tri Rte du Dupéré.

CREATION POSTE ATSEM

Suite à la réussite du concours ATSEM 1^o Classe par Mme LARRERE Stéphanie, il convient de pourvoir à la création de ce nouvel emploi pour la continuité du service en classe maternelle.

VOIRIE

Point par Thierry DARTIGUELONGUE.

Programme voirie 2015 retenu : le Chemin du Labouran, le Chemin de Campas, le Chemin du Cap de Lelanne et le Chemin de Pédemonte le tout en enrobé et la Rte du Moulin en bi-couche.

Montant estimatif 70 000 €.

Le Chemin de Bouet, moins dégradé, n'a pas été maintenu au programme travaux 2015.

Prochaine réunion du Conseil 16 Mars

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.